



Développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique au Maroc

**ETTAIK Zohra,
Chef de la Division des Energies Renouvelables
et de la Maîtrise de l'Énergie, MEMEE**

Caire les 29 et 30 janvier 2008

Situation énergétique
Orientations Stratégiques
Potentiel en énergies renouvelables et EE
Perspectives de développement des Enr et EE
Reformes et Mesures d'accompagnement
Conclusion

Caire les 29 et 30 janvier 2008

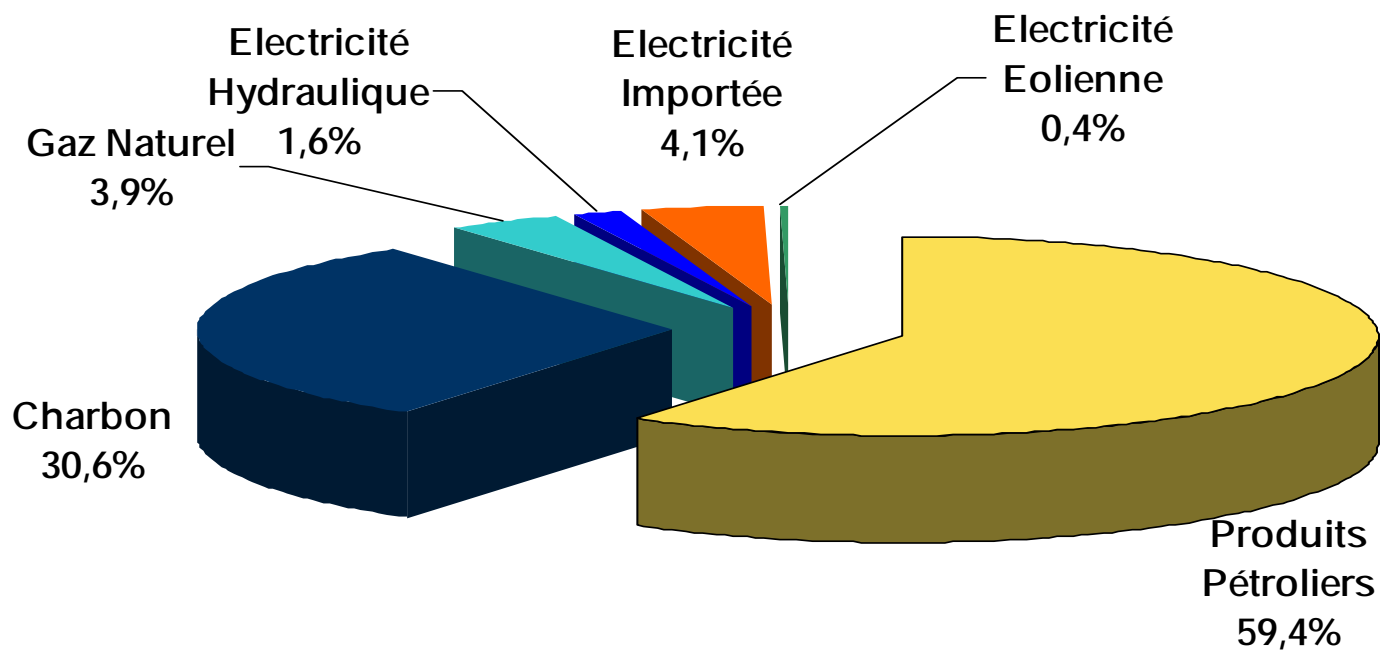
Dépendance de l'extérieur : 96%
Consommation : 12,9MTEP,
Facture énergétique : 46 milliards
DH
Énergie électrique nette appelée : 21105 GWH
Taux d'accroissement 2006 / 2005 : 8,1%
Part des EnR dans le bilan environ 4% y
compris l'hydraulique

Consommation d'énergie primaire au Maroc

Royaume du Maroc



Ministère de l'Énergie, des Mines,
de l'Eau et de l'Environnement



2006 : 12,9 Millions Tep

Caire les 29 et 30 janvier 2008

- la sécurité d'approvisionnement énergétique.
- la diversification des formes et sources d'énergie.
- la généralisation de l'accès à l'énergie.
- l'énergie au meilleur coût.
- l'efficacité énergétique.

Solaire: 3000 h/an d'ensoleillement
5kwh/m²/j

Eolien: 3500 km de côte maritime avec des vents
réguliers

vitesse moyenne environ 8 m/s, potentiel
d'environ 6000MW

Hydraulique: 200 sites MCH exploitables

Objectifs:

Accroissement de la part des énergies renouvelables de 4% à 10% à l'horizon 2012 dans le bilan énergétique (20% dans le bilan électrique),
Installation de 1000 MW d'éolien à l'horizon 2012.
Economie d'énergie d'environ 15% à l'horizon 2020



- Développer la production électrique de masse d'origine renouvelable (éolien, solaire, biomasse,..) ;
- Mettre en place un cadre légal et réglementaire spécifique, dédié aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ;
- Accélérer la mise en œuvre du plan national d'efficacité énergétique ;
- Mettre en place un fonds dédié aux ER et EE ;
- Relever le seuil d'autoproduction de 10 à 50 MW ;
- Renforcer le cadre institutionnel du CDER ;

Parc éolien d'Essaouira: 60 MW inauguré en avril 2007

- Le parc éolien de Tanger : 140 MW. (2009)
- Parc éolien de Tanger Sendouk : 60 W(2009).
Parc éolien de Tarfaya : 300 W(2010) ;
Parc éolien de Touahar Taza : 100
MW (2009);
- Parc éolien de Laâyoune : 240
MW(2010) ;
- Parc éolien de Foum El oued : 200MW
(2011)

Centrale thermo solaire de Ain Beni Mathar : Située dans la région orientale. Sa puissance totale maximale nette est de 470 MW dont 20 MW à partir du solaire.

Electrification Rurale Décentralisée : 42600 foyers ont été équipés par kits photovoltaïques individuels;

CES (PROMASOL), objectif : 40 000 m²/an. L'année 2006 a connu l'installation d'environ 30 000

Le potentiel est de 400 000m²

Le programme ECOSOL : système solaire collectif dans les hôtels

plus de 30% de la consommation énergétique nationale.

La consommation annuelle = 11 millions de tonnes.

une déforestation de près de 30.000 hectares par an

Bois Énergie : Mise à niveau énergétique des hammams et des fours boulangeries en vue de contribuer à la lutte contre la déforestation, de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Appui à la diffusion des chaudières améliorées économes de bois de feu dans des zones rurales et urbaines



- Approbation de la loi sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables par le Conseil de Gouvernement le 17 mai 2007 ;
 - Approbation du projet de loi relatif à l'augmentation du seuil d'autoproduction d'électricité de 10 à 50 MW par le Conseil de Gouvernement le 25 janvier 2007.
 - Mesures fiscales : réduction du taux de la TVA
- Développement des mécanismes de financement pérennes dédiés aux projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique
- Restructuration du CDER

Homologation des normes marocaines

Des normes et standards pour les chauffe-eau solaires et les systèmes solaires photovoltaïques ont été homologués pour assurer une garantie des équipements , des technologies des énergies renouvelables et inciter à la réalisation des projets avec des équipements fiables et performants, .

Le Ministère de l'Énergie et des Mines a conclu des conventions de partenariat pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique avec les départements chargés de l'Intérieur, des Finances, de l'Industrie, du tourisme, de l'Habitat, de la santé, de l'Enseignement Supérieur, de la formation professionnelle, de l'Agriculture ainsi que du Secteur Social

Caire les 29 et 30 janvier 2008

Mise en place d'un plan d'actions d'efficacité énergétique dans les administrations et les établissements publics et les collectivités locales suite à la réunion du 23 janvier 2007 sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre, et en concrétisation aux conventions de partenariat signées lors du Débat National de l'Énergie le 30 octobre 2006.

Ce plan vise l'intégration des applications des énergies renouvelables (chauffe eau solaires, production électricité par énergie renouvelable, pompage par aérogénérateur..) et renforcement de l'efficacité énergétique notamment en matière d'éclairage et de chauffage d'eau par le recours respectivement aux lampes à Basse Consommation et aux chauffe-eau solaires dans les administrations, établissements publics et les collectivités locales

Mise en place d'une circulaire du Premier Ministre pour généraliser l'utilisation des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique (chauffe-eau solaires, lampes à basse consommation (LBC), chaudières à haute efficacité énergétique etc..) dans les ministères et les établissements publics

Un potentiel important en Energies Renouvelables
Une bonne situation géographique
Préparation d'un contexte favorable
Restructuration et reformes législatif , réglementaire et
institutionnel pour affronter les défis
Renforcement de la Coopération Internationale

Développement durable économique et social.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Caire les 29 et 30 janvier 2008